

Tarifs spécifiques pour l'année universitaire 2017-2018

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu la décision n°16-187 en date du 19 novembre 2016 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 28 avril 2017, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés les tarifs spécifiques pour l'année universitaire 2017-2018 repris dans le tableau suivant :

Diplôme de l'ENS de Lyon	
Inscription/réinscription au nouveau diplôme de l'ENS	213€
Réinscription à l'ancien diplôme de l'ENS	Gratuite
Centre de Langues : cours de langues vivantes ⁽¹⁾	
Au semestre (22h)	Etudiants : 180 €
A l'année (44h)	Etudiants : 320 €
Formation continue : cours de langues vivantes ⁽²⁾	
Au semestre (22h)	Sans prise en charge financière : 300 € Avec prise en charge financière : 400 €
A l'année (44h)	Sans prise en charge financière : 550 € Avec prise en charge financière : 750 €
Cours d'auditeur libre ⁽³⁾ – tous cours	
Au semestre	Individuels : 280 €
A l'année	Individuels : 520 €

(1) Rétractation possible par LR/AR dans les 10 jours suivant l'inscription. Après ce délai, aucun remboursement possible. Après le démarrage d'un cours, aucun remboursement possible. Pour

information, les tarifs sont identiques depuis 2011.

(2) Sont concernées les personnes ayant interrompu leurs études en formation initiale depuis plus de 2 ans (2 ans inclus) ou les personnes étant engagées dans la vie active (salariés, demandeurs d'emploi indemnisés ou pas).

(3) Un auditeur libre est un « apprenant » qui n'a pas/plus le statut d'étudiant (pas d'inscription dans un établissement du supérieur) et ne relève pas encore ou plus de la formation continue.

Exemple : un retraité ou un jeune ayant terminé sa formation initiale depuis moins de 2 ans et qui n'est toujours pas entré dans la vie active

L'inscription en tant qu'auditeur libre est soumise à la validation du Directeur de Département et ne s'applique qu'aux cours magistraux à l'exclusion des TD et TP ou aux cours de langues avec la validation de la Directrice du centre de langues. L'auditeur libre ne valide rien.

Détail des votes : 21 votes favorables, 1 vote défavorable et 5 abstentions sur un total de 27 votants.

Article 2.

Le Directeur général des services est chargé de l'application de la présente délibération.

Fait à Lyon, le 28 avril 2017,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

